



**Compte rendu du Comité de Pilotage
Natura 2000 « Aigues »
13.11.18 – Vaison la Romaine**



Pièces jointes : - Support de présentation de la réunion

- Personnes présentes :

- Mme. BAUER Joëlle, France Nature Environnement Vaucluse et représentante de l'Association Voconces environnement
- Mme. BLANC Liliane, Maire de Buisson, Présidente du Comité de Pilotage Natura 2000 « Aigues » et Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Aygue
- Mme. BONNARD Christine, Sous-Préfète de Nyons
- M. CELLIER Claude, Délégué adjoint mairie de Villedieu
- M. CROZET Pascal, Mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes
- M. FRANCOIS Didier, Sous-Préfet de Carpentras
- Mme. GIRIEUD Célia, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux
- Mme. LAFOLIE Christine, Direction Départementale des Territoires de Vaucluse
- Mme. MICHEL Marie-Claire, Mairie de Saint-Roman-de-la-Malegarde
- M. MARQUOT Xavier, Mairie d'Orange, Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, référent GEMAPI
- M. ROUX Anthony, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux
- Mme SALLEFRANQUE Mayder, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
- M. THAREL Corentin, Fédération Départementale de Pêche 84

- Personnes excusées :

- M. le Directeur départemental des territoires de la Drôme
- M. le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Drôme
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse
- M. le Délégué Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Agence Française pour la Biodiversité
- M. le Maire de Camaret-sur-Aigues
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'aménagement de défense des rives de l'Eygues inférieure
- M. le Président du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière de Vaucluse
- M. le Président du Conseil Départemental de la Drôme
- M. le Président du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Drôme
- M. le Président de l'Agence Vaucluse Provence Attractivité

Déroulement de la séance :

- **Accueil** par M. FRANCOIS, Sous-Préfet de Carpentras et Mme BONNARD, Sous-préfète de Nyons

- **Discours** Mme Liliane BLANC, Présidente du Comité de Pilotage, Maire de Buisson (Comme annoncé dans le compte-rendu de la réunion des collectivités du 13 novembre 2018, la désignation de Mme. BLANC est confirmée en tant que Président du COPIL.)

- **Présentation (cf. pièce jointe)** du bilan des actions menées 2015-2018 du site Natura 2000 de l'Aigues et des propositions d'actions 2019 par Melle GIRIEUD Célia, chargée de mission Natura 2000 « Ouvèze-Toulourenc » et « Aigues » au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (Comme annoncé dans le compte-rendu de la réunion des collectivités du 13 novembre 2018, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux est reconduite en tant que structure animatrice du site)

❖ *Mise en place de plans de gestion sur les sites remarquables des « Ramières Hautes » et des « Hautes Rives »*

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site mentionne l'intérêt de mettre en place un plan de gestion sur deux sites écologiquement remarquables, à savoir, les Ramières Hautes de Buisson et les Hautes Rives de Cairanne. Cependant, malgré les instances de concertation qui ont été mises en place, les propriétaires des Hautes Rives et de leurs élus ont interrompu le projet. En revanche, la démarche est poursuivie sur le site des Ramières Hautes de Buisson pour lequel de nombreuses actions ont déjà été menées comme la cartographie des habitats, l'analyse de l'état de conservation, une étude chiroptère et la réhabilitation de la décharge. L'ensemble de ces actions ont permis de définir des mesures de gestion.

Aujourd'hui, l'objectif 2019 est de rédiger le plan de gestion du site des Ramières Hautes. Des fiches seront proposées en partenariat avec le CEN PACA.

Un prochain comité de suivi aura lieu courant 2019 pour présenter et valider les fiches actions du plan de gestion du site remarquable de Buisson et ainsi lancer sa mise en œuvre dès 2020.

Le retour d'expérience et la dynamique engagée sur le site des Ramières Hautes permettra alors de relancer les discussions avec les acteurs et élus de Cairanne.

❖ *Analyse de l'état de la ripisylve et des zones d'accès motorisés*

Certains secteurs ponctuels des berges de l'Ouvèze et du Toulourenc ne présentent plus de ripisylve alors que celle-ci joue un rôle fondamental (préservation de la biodiversité, corridor écologique, maintien des berges grâce à son système racinaire, limitation de l'érosion des terrains, épuration des eaux...). Le maintien d'une ripisylve suffisamment large et en bon état de conservation est donc fondamental pour assurer ses fonctions essentielles et préserver le cours d'eau.

Malgré ces différentes fonctionnalités, celle-ci subit une pression anthropique avérée (expansion des terrains agricoles, artificialisation des berges, coupe de bois de chauffage...).

Une analyse de l'état de la ripisylve et des accès motorisés existants sera réalisée en 2019 en vue de proposer des contrats Natura 2000 de revégétalisation et/ou non intervention (sénescence), et de mises en défens. Il est rappelé que les contrats Natura 2000 sont des outils permettant le paiement d'actions de protection et de gestion des milieux basés sur le volontariat des propriétaires concernés.

Selon M. CROZET, certaines associations ne connaissent pas réellement la réglementation appliquée pour la pratique de ses diverses activités motorisées (quads, motos, ...). Il semble nécessaire de les

rencontrer pour mieux les informer. En complément, des rappels à la réglementation effectués par la police de l'environnement peuvent également être envisagés.

M. MARQUOT et M. SOUCIET pointent par ailleurs la difficulté de concilier la gestion de l'endiguement, qui préconise l'abattage de la végétation, et la préservation de la ripisylve. Mme. SALLEFRANQUE engagera des discussions avec les services de la DREAL PACA afin de mieux répondre à cette problématique.

❖ **Réajustement latéral du périmètre du site**

Le périmètre actuel du site souffre d'incohérences latérales importantes qui proviennent certainement d'imprécisions cartographiques dues à la prise en compte du périmètre ZNIEFF de « l'Aigues » datant de 1988, ainsi que la mobilité importante du cours d'eau depuis cette époque.

Le DOCOB du site propose ainsi de mener un travail de réajustement du périmètre afin de gagner en cohérence (exclusion de certaines parcelles agricoles et intégration de portions de ripisylves jusqu'à présent exclues). Pour se faire, le SMAEMV mènera une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les communes concernées, les EPCI et le SMIAA.

❖ **Suivi faunistique de la Loutre et du Castor**

L'évolution et la localisation de la présence d'espèces d'intérêt communautaire comme le Castor et la Loutre fait partie des actions du DOCOB du site Natura 2000 « Aigues ». La chargée de mission Natura 2000 réalisera différentes prospections sur l'ensemble du linéaire accompagné de CEN PACA sur la saison 2019.

La Loutre d'Europe, mammifère semi-aquatique indicatrice d'une bonne qualité d'eau qui évolue à la fois dans l'eau et sur terre est arrivée dans le nord Vaucluse en 2009 par le Rhône et semble s'y être installée. Via un plan d'action national Loutre, des observations fréquentes d'indices de présence sont régulièrement trouvées sur les berges du Rhône, du Lez, de l'Aigues etc. Il est fort à penser que la Loutre se reproduit aujourd'hui dans ces secteurs sans que nous ne connaissions ni le nombre d'individus présents, ni les zones de présence permanentes et temporaires.

En Vaucluse, aucun suivi poussé n'a été mené pour définir clairement le statut de l'espèce.

Sur l'Aigues, la Loutre a été contactée jusqu'à la commune de Buisson (avril 2017). Néanmoins, les assecs fréquents de la rivière rendent son installation très incertaine.

Le Castor d'Europe, mammifère de rivières et d'intérêt communautaire, est implanté sur le linéaire de l'Aigues. Sa présence provoque des dégâts sur les cultures comme mentionne les participants du COPIL. Ils soulignent la difficulté de trouver des solutions pour à la fois préserver le Castor, une espèce protégée, et lutter contre leurs dégâts occasionnés. En effet, lorsque la forêt alluviale est manquante ou peu développée, ces derniers remontent dans les terrains agricoles attenants au cours d'eau pour s'alimenter des cultures.

Quelques actions sont toutefois envisageables afin de prévenir certains dégâts :

- Restauration de la ripisylve qui joue un rôle tampon en termes de ressource trophique pour le Castor mais aussi un moyen de stabiliser les berges contre des phénomènes érosifs dont on sait qu'ils peuvent être spectaculaires avec les rivières comme l'Ouvèze et le Toulourenc. Ce dispositif peut être financé à 100% dans le cadre des contrats Natura 2000 (action déjà prévue dans le cadre de l'analyse de la ripisylve et des accès motorisés) ;

- Possibilité de délocaliser une cellule familiale de Castor par le biais d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées auprès des services de l'Etat et avis du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) ;
- Pose de clôture en bordure de parcelles peut être également proposés mais le financement n'est pas prévu par la démarche Natura 2000.

Les suivis organisés en 2019 par le SMAEMV et le CEN PACA permettront de mieux localiser ce mammifère en inventoriant notamment les dégâts constatés. Le SMAEMV se rapprochera également de l'ONCFS afin d'étudier les solutions à cette problématique.

❖ ***Animation et Communication***

Les actions de communication et de sensibilisation proposées en 2019, qui ont été validées lors du COPIL, vont permettre de renforcer et de dynamiser les connaissances et les actions réalisées au titre de la démarche Natura 2000 de l'Aigues. Afin de compléter nos propositions, M. CROZET informe qu'un journal communal est à la disposition du SMAEMV pour fournir des informations concernant Natura 2000 et les actions entreprises. Un communiqué unique transmettant un message commun à l'ensemble des élus concernés est prévu pour l'année 2019, complété par des articles d'informations réguliers sur l'avancement des actions.

M. THAREL propose également de mettre à disposition le « fichier pêcheurs » afin de diffuser les éléments d'information auprès des pêcheurs vauclusiens.

❖ ***Autres informations***

Afin de poursuivre les mois de carence en animation, un avenant à la convention d'animation 2016-2018 a été signé pour porter l'animation jusqu'à 2020. Le financement est 100% Etat.